

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

CUNICAL

2. Composition qualitative et quantitative

Virus inactivé de la maladie hémorragique virale (VHD), ≥ 5 DP90
souche AG88

Mercuriothiolate sodique 0,02 mg

Hydroxyde d'aluminium (exprimé en Al⁺⁺⁺) 0,35 mg

EXCIPIENT QSP 1 dose de 0,5 ml

1 DP90 : quantité suffisante pour obtenir une protection de 90 pour cent des animaux vaccinés.

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Suspension injectable.

4.1. Espèces cibles

Lapins.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les lapereaux d'engraissement et les reproducteurs :

- Immunisation active contre la maladie hémorragique virale (VHD).

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Agiter avant l'emploi jusqu'à remise en suspension du dépôt.
Ne vacciner que les animaux en bonne santé.
Respecter les conditions habituelles d'asepsie.
Utiliser pour l'injection du matériel stérile.
Changer d'aiguille pour chaque animal.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'injection accidentelle du vaccin à l'homme une consultation médicale est nécessaire.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun effet indésirable n'a été observé après vaccination.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Le vaccin peut être utilisé durant la gestation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

1 dose de 0,5 ml par voie sous-cutanée, suivant les modalités suivantes :

Chez les reproducteurs :

En région faiblement contaminée :

Primovaccination : A partir de 8 semaines d'âge.

Rappels : Tous les 6 mois.

En région fortement contaminée :

Primovaccination : A partir de 4 semaines d'âge.

Rappels : 4 à 6 semaines après la primovaccination, puis tous les 6 mois.

Chez les lapins de chair :

Une seule injection à partir de 4 semaines d'âge.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable n'a été constaté après administration d'une double dose de vaccin.

4.11. Temps d'attente

Zéro jour.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet : QI08AA01.

Le vaccin contient le virus inactivé de la maladie hémorragique virale (VHD), souche AG 88 et est destiné à stimuler une immunité active contre la maladie hémorragique virale.

6.1. Liste des excipients

Hydroxyde d'aluminium
Mercuriothiolate sodique
phosphate monopotassique
Phosphate disodique dihydraté
Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

6.3. Durée de conservation

2 ans.

Après ouverture du flacon : utiliser immédiatement.

La coloration foncée du vaccin et le dépôt observé au fond du flacon avant agitation sont normaux.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C et à l'abri de la lumière.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre type I

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE
29 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8088851 6/1994

Boîte de 1 flacon de 2 doses
Boîte de 1 flacon de 10 doses
Boîte de 1 flacon de 50 doses

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

10/03/1994 - 10/03/2009

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020